

Acide formique à 65 %

Liquide

Acaricide

Pour le traitement des colonies d'abeilles mellifères infestées par les acariens varroa ou les acariens de l'abeille

DOMESTIQUE



**AVERTISSEMENT POISON
DANGER - CORROSIF**

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

GARANTIE : Acide formique.... 65 %

NO. D'HOMOLOGATION 30108 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 4 l ou 20 l d'acide formique à 65 %

Medivet Pharmaceuticals, Ltd

#4, 55 - 9 Avenue SE

High River, Alberta T1V 1E 6

Tél. (403) 652-4441; Téléc. (403) 652-3692

PANNEAU SECONDAIRE (ce panneau sera placé à droite du panneau principal)

L'acide formique à 65 % est utilisé pour le traitement des acariens varroas et des acariens de l'abeille dans les colonies d'abeilles mellifères. L'acide formique à 65 % peut contribuer à la lutte antiparasitaire intégrée en réduisant les populations d'acariens varroas et d'acariens de l'abeille.

MODE D'EMPLOI

Ne pas appliquer le traitement si les hausses de ruche sont installées. Compléter le traitement avant de poser les hausses sur la ruche, ou les retirer de la ruche avant de commencer le traitement. En outre, il est nécessaire d'attendre au moins deux semaines

entre la fin du traitement et la récolte du miel de la ruche si le traitement est appliqué avant de poser les hausses de ruche. Le traitement peut être effectué à l'automne dès que le miel a été récolté. L'efficacité de l'acide formique est affectée par les conditions météorologiques ambiantes (p.ex., basse température, humidité élevée).

Précautions d'application :

Pour tous les traitements à l'acide formique à 65%, il faut s'assurer de bien sceller tous les trous de la ruche à l'exception de l'entrée principale inférieure qui doit rester grande ouverte durant toute la durée du traitement, même pour le traitement appliqué à la fin de l'automne. Les réducteurs d'entrée doivent être retirés afin de prévenir des dommages importants sur les colonies d'abeilles. Toutes les colonies d'abeilles du rucher devraient recevoir le traitement en même temps pour éviter l'infestation croisée des colonies d'abeilles. Suivre les directives d'utilisation spécifiques à la saison d'utilisation.

L'acide formique est corrosif pour le métal. Les matériaux métalliques, soit à l'intérieur de la ruche ou ceux qui entrent directement en contact avec l'acide formique, peuvent se corroder. Ne jamais poser l'acide formique, même pendant un court moment, sur les couvercles métalliques de ruches.

Ne pas utiliser l'acide formique à 65% pendant la miellée. Pour réduire les résidus et la contamination du miel commercialisable, suivre attentivement toutes les instructions de l'étiquette. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : Miel : au moins 2 semaines à partir de la fin du traitement afin de prévenir la contamination du miel commercialisable et un miel de mauvais goût.

Pour contrôler les acariens de l'abeille et les acariens varroa : Pour contrôler les acariens de l'abeille et les acariens varroa, l'acide formique à 65% est appliqué sur la planche de fond de la ruche ou sur une matière absorbante (p.ex. un tampon en papier absorbant) placée sur la planche de fond ou sur les traverses supérieures de la ruche, à une dose de 30 ml à 40 ml pour une ruche de deux étages ou de 15 à 20 ml pour une ruche d'un seul étage. Utiliser lorsque la température extérieure se situe entre 10 °C et 30 °C, et laisser les entrées de la ruche grandes ouvertes. Le traitement doit être répété jusqu'à six fois à intervalles de 1 à 10 jours pour contrôler les acariens de l'abeille et les acariens varroas. Il est recommandé d'appliquer le traitement au moins 4 fois dans l'éventualité d'un traitement autonome, mais un nombre inférieur de traitements est possible dans le cadre d'une lutte antiparasitaire intégrée.

Pour contrôler les acariens de l'abeille et les acariens varroa (méthode à libération lente) : Pour cette méthode d'application, utiliser 250 ml d'acide formique à 65% par ruche. Fabriquer des tampons d'acide formique à libération lente en plaçant un morceau de matière absorbante (p.ex., carton, feutre) dans un sac à légumes en plastique perforé (taille de 3,8 L) à l'aide d'une aiguille refermable. Le morceau de matière absorbante doit être d'une taille suffisante pour absorber 250 ml d'acide formique à 65%. Allouer suffisamment de temps pour que les 250 ml d'acide formique à 65% s'imprègnent dans la matière absorbante. Le sac perforé contenant la matière absorbante imprégnée d'acide formique à

65% doit être scellé dans un sac en plastique non perforé (taille de 3,8 L) pour l'entreposage et/ou le transport. Sur le site, en portant des gants résistant à l'acide, retirer le sac en plastique extérieur, mais pas le sac perforé avant de placer ce dernier sur les traverses supérieures de la ruche. Un anneau d'espacement peut être nécessaire au-dessus de la chambre à couvain pour permettre l'espace suffisant pour placer le tampon. Laisser le traitement à libération lente en place pendant 21 à 30 jours. Pour réduire les possibilités d'endommager la ruche, cette méthode d'application devrait être utilisée seulement lorsque les seuils économiques d'acariens varroa ont été dépassés et que la température est inférieure à 30 °C. Les colonies traitées peuvent subir une suppression temporaire de croissance de la population, de laquelle la ruche recouvrira après le traitement.

Pour déceler la présence de l'acarien varroa : Pour déceler la présence de l'acarien varroa, placer au fond de la ruche un papier collant, recouvert d'un grillage à mailles de 3x3 mm, puis verser 40 ml (pour une ruche à deux étages) ou 20 ml (pour une ruche à un étage) d'une solution d'acide formique à 65 % sur un tampon absorbant de papier sur le grillage ou sur les traverses supérieures de la ruche. Après 24 heures, et ensuite après 72 heures, vérifier si des acariens sont tombés sur le papier collant.

Directives d'utilisation spécifiques à la saison d'utilisation :

Traitements au printemps et au début de l'automne : employer l'acide formique à 65 % pour les colonies d'abeilles mellifères avec chambre à couvain unique ou à couvain double (de 6 à 20 cadres d'abeilles), avec la ruche standard de Langstroth. La température extérieure maximale de jour doit être comprise entre 10 et 26 °C au moment du traitement. Des températures supérieures à 30 °C pendant le traitement sont susceptibles de causer des dommages excessifs aux colonies. Lorsqu'on utilise la méthode à libération lente, il est fortement conseillé d'enlever les tampons des ruches si la température dépasse 30 °C (p.ex., lorsque la température quotidienne dépasse 28 °C pendant plusieurs jours) dans les 7 premiers jours de traitement, qui est la période pendant laquelle la plus grande partie de l'acide formique est libéré. Reprendre la suite du traitement en appliquant à nouveau le traitement sur les ruches après la fin de la période de températures ambiantes élevées. Si l'acide formique n'est pas enlevé des colonies durant une vague de chaleur cela peut entraîner une mortalité excessive du couvain et la désertion des abeilles.

Dans la phase initiale du traitement, il peut y avoir une mortalité du couvain pendant une période allant jusqu'à 14 jours, les colonies avec chambre à couvain unique étant plus susceptibles de subir des dommages que les colonies à couvain double. La santé de la colonie dans son ensemble ne devrait pas être affectée, et l'élevage du couvain devrait reprendre d'ici la fin de la période de traitement. Le traitement des colonies ayant un nombre de cadres d'abeilles inférieur à celui qui est recommandé peut entraîner une mortalité excessive du couvain et même la mortalité de la colonie.

Traitements à la fin de l'automne, au début de l'hiver : (post-prandial, élevage du couvain minime avec moins de la moitié d'un cadre de couvain) : employer l'acide formique à 65 % pour les colonies avec chambre à couvain unique (de 5 à 10 cadres d'abeilles) avec la ruche standard de Langstroth. Le traitement des ruches plus petites que celles qui sont

recommandées (moins de 5 cadres d'abeilles) peut causer des dommages excessifs dans la colonie, entraînant une mortalité pendant l'hivernage. En raison d'une diffusion plus lente de l'acide formique à 65%, le produit n'est pas efficace sur des ruches plus grandes qu'une chambre à couvain unique dans des températures plus fraîches. La température extérieure maximale de jour doit être supérieure à 4 °C au moment de l'application. Lorsqu'on utilise la méthode à libération lente, pour une température maximale en dessous de 15 °C, couper une fente au centre d'un sac à légumes en plastique perforé lors de l'application d'un traitement à libération lente sur la ruche. Cette fente, qui doit faire face vers le haut une fois que le tampon est appliqué dans la ruche, permet la libération d'acide formique du tampon lors des journées fraîches et courtes. Ne pas couper de fente si la température maximale dépasse 15 °C.

MISES EN GARDE :

Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Mortel en cas d'inhalation. Irritant et corrosif pour les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs. Ce produit est un irritant connu pour les voies respiratoires. Manipuler dans des lieux bien aérés. Éviter tout contact avec des surfaces ou des objets en métal. Pendant la manipulation, l'application, le nettoyage, et l'enlèvement des tampons, travailler en plein air, en se plaçant contre le vent, et porter une salopette de coton, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Faire preuve de prudence en ouvrant le contenant, surtout par temps chaud. Avoir en réserve et à proximité de l'eau en cas de contact accidentel des yeux ou de la peau avec le produit. Rincer la peau abondamment avec du savon et beaucoup d'eau après toute manipulation. Les vêtements doivent être enlevés aussitôt contaminés. Laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique. Ne pas contaminer les approvisionnements d'eau, les étangs, les lacs et les cours d'eau avec ce produit.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de

préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Ranger le produit dans son emballage original dans un endroit frais, sec, et bien aéré. Éloigner de l'acide sulfurique, des agents oxydants et de toute source d'inflammation. Éviter la chaleur, les étincelles et les flammes nues. Faire preuve de prudence lors de l'ouverture du contenant, surtout par temps chaud. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou d'entreposage.

ÉLIMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Ventiler les pochettes perforées contenant les tampons utilisés sur le site en les abritant de la pluie pendant deux semaines, avant de les éliminer dans des sites d'enfouissement ou d'incinération. Il est interdit de les brûler à ciel ouvert.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.